

**Arrêté préfectoral DCC/BRGE
portant constitution de la commission de recensement des votes
à l'occasion de l'élection des députés des 30 juin et 07 juillet 2024**

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral, et notamment les articles L. 175 et R.107 ;

VU le décret n° 2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation de membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'ordonnance de Madame la première présidente de la Cour d'appel de Poitiers du 20 juin 2024 ;

VU les désignations de Madame la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime du 18 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er : À l'occasion de l'élection des députés des 30 juin et 07 juillet 2024, une commission de recensement des votes des cinq circonscriptions du département est instituée dans le département de la Charente-Maritime.

Article 2 : La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

- **1er tour de scrutin - Commission du 1^{er} juillet 2024**

Magistrat :

Président titulaire : **M. Paul ROUBEIX**, vice-président au tribunal judiciaire de La Rochelle

Présidente suppléante : **Mme Caroline POTIER**, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de La Rochelle

Conseiller départemental :

titulaire : **M. Dominique GUEGO**, conseiller départemental

Préfecture :

titulaire : **Mme Sandra CALMETTES**, directrice-adjointe des collectivités et de la citoyenneté

suppléante : **Mme Ludivine PETITGAS**, cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections

- **2nd tour de scrutin – Commission du 08 juillet 2024**

Magistrat :

Président titulaire : **M. Gérald FAUCOU**, premier vice-président au tribunal judiciaire de La Rochelle

Présidente suppléante : **Mme Line BURAUD**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de La Rochelle

Conseiller départemental :

titulaire : **Mme Marie NEDELLEC**, conseillère départementale

Préfecture :

titulaire : **Mme Sandra CALMETTES**, directrice-adjointe des collectivités et de la citoyenneté

suppléante : **Mme Ludivine PETITGAS**, cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections

Article 3 : La commission dont le siège est fixé à la préfecture de la Charente-Maritime, au 38 rue Réaumur à La Rochelle, se réunira le lundi 1^{er} juillet 2024 à 9 heures pour le 1^{er} tour de scrutin et, le cas échéant, le lundi 08 juillet 2024 à 9 heures pour le 2nd tour de scrutin.

Les candidats et leurs représentants peuvent assister aux travaux de la commission.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président et aux membres de la commission.

La Rochelle, le 21 juin 2024

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON

